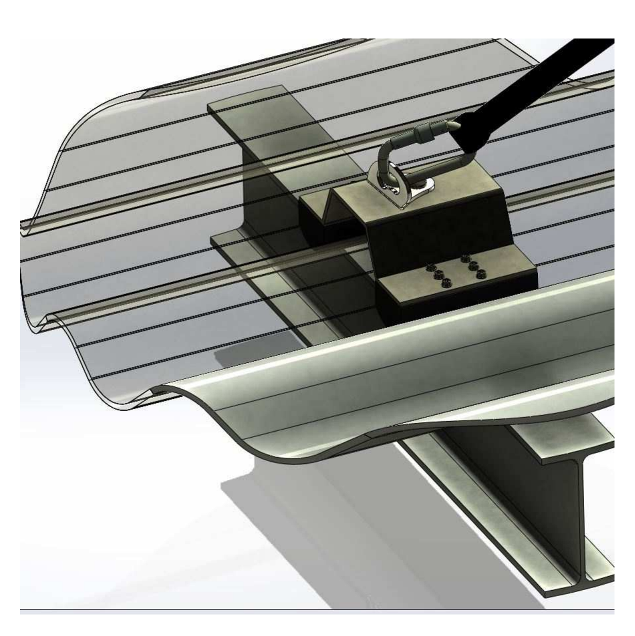


SECURBAC F
Instruction d'emploi et d'entretien

Référence du document : SL-SECURBAC F 2013 V1-2 Mise à jour le 10 septembte 2013

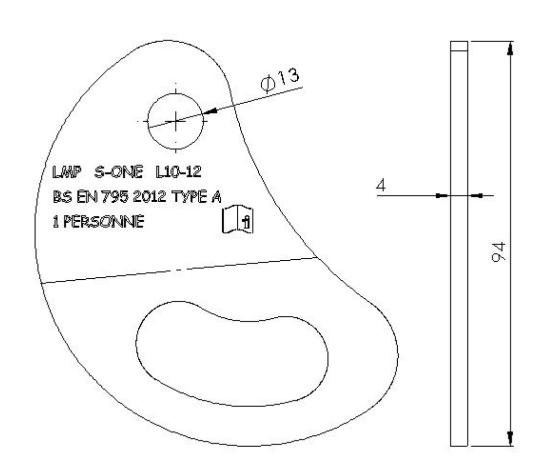
Ce document traite des modalités de pose, d'utilisation et d'entretien des interfaces d'ancrage de type SECURBAC F. Ce produit est commercialisé par LMP Sécurité sous la référence **SECURBAC F** : interface pour ancrage S-ONE avec conformité à la norme BS EN-795-C 2012.



SECURBAC F avec ancrage S-ONE BS-EN795-C 2012

Signification du marquage



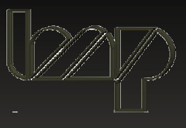


Descriptif :

L'ancrage permet à un intervenant muni d'un EPI (Équipement de Protection Individuel) de s'amarrer lors de travaux en hauteur. Cette gamme d'ancrage est en inox 304. Cette plaquette d'ancrage à une fixation fabriquée par LMP Sécurité basé à BARBEZIEUX (16300) est conforme à la norme BS EN 795:2012 type A.

Signification du marquage :

1- Nom du fabricant
2- Référence de l'ancrage
3- Numéro de série
4- Norme et année de la norme
5- Ancrage limité à une personne
6- Lire attentivement la notice



a) Consignes prioritaires

Les ancrages SECURBAC F ne peuvent être ni réparé ni modifié. S'il y a déformation, ruine ou corrosion, le point d'ancrage doit être remplacé.

La présente notice doit être impérativement lue avant l'utilisation du point d'ancrage. Les instructions doivent être impérativement respectées.

La présente notice doit être maintenue à disposition de tout utilisateur. Des exemplaires supplémentaires peuvent être fournis par LMP SÉCURITÉ sur demande.

Il est essentiel pour la sécurité de l'utilisateur, si le produit est revendu hors du premier pays de destination, que le revendeur fournisse le mode d'emploi, les instructions pour l'entretien, pour les examens périodiques ainsi que les instructions relatives aux réparations, rédigés dans la langue du pays d'utilisation du produit.

Le SECURBAC F ne doit être mis en place que par un technicien présentant les compétences dans la technique à mettre en oeuvre et respectant les règles de sécurité.

La fixation du SECURBAC F doit résister aux efforts prévus par la norme BS EN 795:2012. (Résistance > 12kN)

La connexion au S-ONE ou à la ligne de vie d'un EPI et l'utilisation de celui-ci doivent avoir fait l'objet d'une démonstration à tout opérateur avant usage.

En cas de détérioration ou de déformation apparente, l'utilisation de ce point d'ancrage doit être stoppée immédiatement.

Respecter les règles d'association des produits EPI pour obtenir un système d'arrêt des chutes conforme à la norme EN363 (chapitre VII)

Le SECURBAC F doit être réservé à l'usage exclusif d'ancrage d'équipement de protection individuelle (EPI) contre les chutes de personnes (directive 89/686/CEE) et non comme un équipement de levage.

Les dispositifs d'ancrage doivent être conçus de manière à pouvoir être retirés de la structure, sans endommager la structure ni le dispositif d'ancrage, permettant ainsi sa réutilisation, par exemple, aux fins d'un examen périodique.

b) Fonctions et description

Le système EPI doit être relié au SECURBAC F au moyen d'un connecteur passé dans l'anneau.

En cas de chute de l'opérateur la déformation de l'ancrage fait office de témoin de chute.

Les points d'ancrage SECURBAC F sont destinés exclusivement à l'accrochage d'un système de protection individuelle contre les chutes de hauteur.

Pour toute application spéciale, n'hésitez pas à vous adresser à LMP Sécurité.

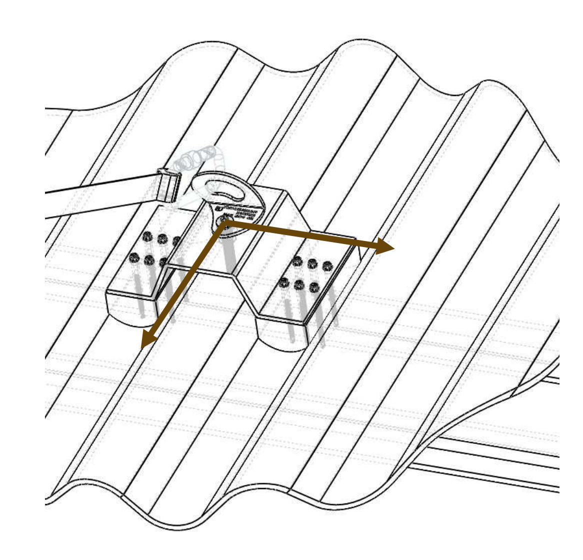
c) Installation

En cas de stockage avant pose, le SECURBAC F doit être stocké dans un endroit propre et sec. De même lors du transport, les points d'ancrage doivent être protégés de tout écrasement ou choc.

Dans la mesure du possible, le point d'ancrage doit être situé au dessus de l'opérateur de façon à limiter la hauteur de chute. Si cela n'est pas possible, il convient de mettre en place l'ancrage de manière à réduire au minimum le risque de chutes et la hauteur de chute.

Fixer le SECURBAC F de façon que la position de l'ouverture soit visible par l'utilisateur du dispositif antichute.

Le SECURBAC F ne peut être utilisé qu'en position toitures, la position dite « plafonds » est interdite.



Les flèches marron ci-dessus représentent les sens de sollicitations des ancrages.

La fixation du SECURBAC F sur son support sera réalisée conformément à la notice de montage sur une structure métallique seine de plus de 3mm d'épaisseur.

La charge maximale susceptible d'être transmises en service par le dispositif d'ancrage à la structure est de 600daN dans le sens de la chute.

En cas de fixation dans d'autres matériaux, il convient que l'installateur vérifie l'adéquation des matériaux structurels sur un échantillon du matériau considéré.

Un panonceau indiquant la présence des ancrages dans la zone sécurisé doit être mis en place à proximité des ancrages ou à l'accès sur zone. Ce panonceau doit être rempli suite au montage et après chaque vérification périodique.



d) Notice de montage

Cette notice de montage traite de la mise en place d'un ancrage SECURBAC F. Ce type d'interface se pose à travers le fibrociment sur l'aile supérieure de la charpente métallique par l'intermédiaire de vis autoforeuse.

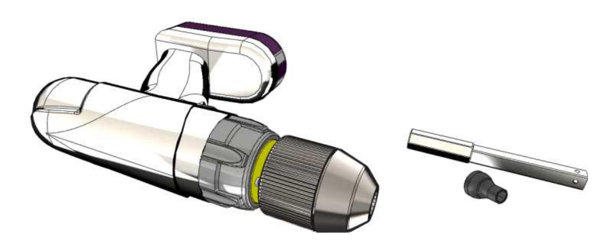


L'ancrage est composé de :

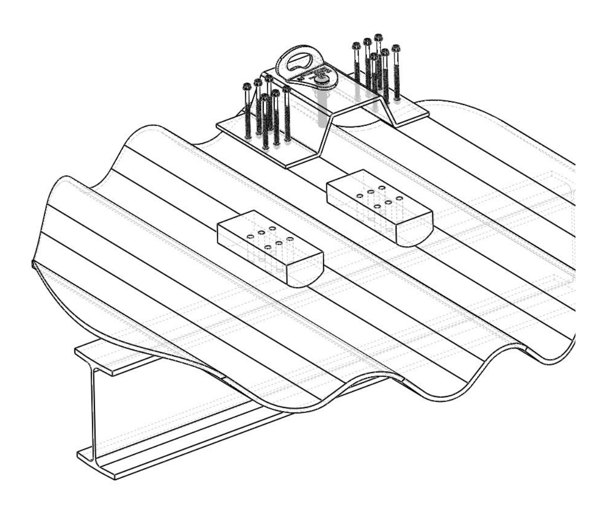
- L'embase fibro.
- Deux joints compensateurs.
- 12 vis auto-perceuse.
- 2 joints compensateurs
- 12 entretoises en inox

Pour le montage de l'embase, il est nécessaire de disposer de :

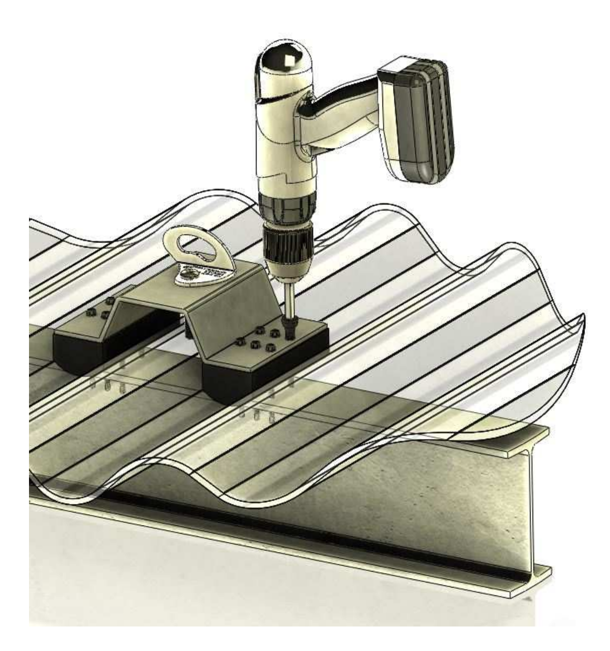
- Une perceuse visseuse.
- Un embout hexagonal 6mm.



La partie la plus complexe pour la pose de ces ancrages est de déterminer précisément la position des pannes positionnées sous la couverture Déterminez ensuite l'emplacement du point d'ancrage. Placez les entretoises dans les joints compensateurs. Positionnez l'embase sur les deux joints compensateurs.



Il reste ensuite à fixer l'ancrage avec les 12 vis auto foreuses.



L'interface est maintenant en place.

Il est possible grâce à des adaptateurs de mettre en place une ligne de vie sur ce type de support. Dans ce cas, consultez le bureau d'étude .



d) Utilisation

L'utilisation ce des ancrages doit être effectué par une personne en bonne santé, et en pleine possession de ses moyens physiques. L'utilisateur doit être formé à l'utilisation de ce dispositif d'ancrage et doit avoir les compétences pour utiliser cet ancrage antichute.

Dans la mesure du possible, le point d'ancrage doit être situé au dessus de l'opérateur de façon à limiter la hauteur de chute.

L'utilisation du dispositif d'ancrage consiste, avant d'utiliser le dispositif antichute, à vérifier, chaque fois, que l'ancrage est en état de fonctionnement (non déformé, non corrodé, les ou la fixations est bien serrée(s).

L'utilisateur doit être équipé d'un moyen permettant de limiter les forces dynamiques maximales exercées sur l'utilisateur lors de l'arrêt d'une chute, à une valeur maximale de 6 kN

Avant et pendant l'utilisation, vous devez envisager la façon dont le sauvetage éventuel pourrait être assuré de manière efficace et en toute sécurité.

Le harnais d'antichute est le seul dispositif de préhension du corps qu'il soit permis d'utiliser dans un système d'arrêt des chutes.

L'utilisateur doit être relié à l'ancrage par l'intermédiaire d'un système antichute conforme (antichute à rappel automatique ou longe), au point sternal ou dorsal de son harnais.

Il est essentiel, pour des raisons de sécurité, de vérifier l'espace libre requis sous l'utilisateur sur le lieu de travail avant chaque utilisation possible, de manière qu'en cas de chute, il n'y ait pas de collision avec le sol, ni présence d'autre obstacle sur la trajectoire de la chute. De même l'utilisateur doit faire attention aux effets de chute pendulaire.

Le SECURBAC F n'est pas destiné à être utiliser pour les travaux dit en suspension (car il risquerait de se déformer).

La flèche engendrée par la déformation des dispositifs d'ancrage est quasiment nulle.

A proximité de l'ancrage, un panonceau informe l'utilisateur de la date de la dernière vérification périodique.

e) Vérification et entretien

Les SECURBAC F ne peuvent être ni réparé ni modifié. S'il y a déformation, ruine ou corrosion, le point d'ancrage doit être remplacé.

Le SECURBAC F doit être immédiatement retirés de la circulation :

- si sa sécurité est mise en doute, ou
- s'il a été utilisé pour arrêter une chute.

Il convient de ne plus en faire usage avant qu'une personne compétente n'ait autorisé par écrit sa réutilisation.

Avant chaque utilisation des ancrages ou de la ligne de vie:

- Vérification visuelle du bon état apparent.
- Si le dispositif d'ancrage a subi une chute, il doit impérativement ne plus être utilisé. Il doit impérativement être mis au rebus et remplacé après contrôle de la structure.

Il est **obligatoire** d'inspecter les dispositifs d'ancrage au moins une fois par an par une personne compétence, maitrisant cette notice de montage et la réglementation en termes de travaux en hauteur. La sécurité de l'utilisateur est liée au maintien de l'efficacité et à la résistance de l'équipement.

Lors de chaque vérification périodique, l'examen comprend le :

- Contrôle du couple de serrage du ou des fixations.
- Contrôle qu'un système empêchant le desserrage des ancres structurelles a été mis en place.
- Contrôle de l'état général des fixations et de l'ancrage (corrosion, déformation…).
- Contrôle de la lisibilité du marquage.
- Contrôle de la présence d'un panonceau d'information rempli à proximité.
- La mise en place d'un macaron ou de remplir le panonceau dans la zone prévue à cet effet.

Le nettoyage de l'ancrage doit être effectué avec de l'eau et du savon. Aucun produit chimique ne doit être utilisé.

f) Contre indications d'emploi

Il est interdit de:

- Utiliser un dispositif d'ancrage qui présente un défaut (corrosion, déformation...).
- Utiliser un SECURBAC F qui a arrêté une chute et qui n'a pas été changé.
- Assurer la protection de plusieurs personnes attachées au même S-ONE.
- Suspendre des charges au S-ONE ou à la ligne de vie.
- Effectuer une traction dans une direction autre que celle indiquée sur la figure 4.
- Apporter une quelconque modification aux dispositifs d'ancrage.

g) Equipements associés

Le SECURBAC F doit être utilisé pour la mise en sécurité d'une seule personne à la fois. Pour les lignes de vie, se référer à la notice du fabricant.

Conformément à la norme EN 363, les produits associables sont

- Un dispositif d'ancrage (EN 795)
- Un connecteur (EN 362)
- Un système antichute (EN 354, 355 ou 360)
- Un harnais d'antichute (EN 361)

(Point d'accrochage dorsal ou sternal)

h) Conformité de l'équipement

En tant que point d'ancrage, le SECURBAC F est prévu pour la sécurité d'un seul intervenant. Si l'interface est utilisée pour la mise en place d'une ligne de vie, se référer à la notice de montage de la ligne de vie.

Le S-ONE répond aux exigences de la norme BS EN 795:2012 type A, dispositif d'ancrage fixe. Cette classe d'ancrage n'est pas soumise à la directive EPI 89/686/CEE (Pas de certification CE).

La durée de vie de l'ancrage est illimitée. Seule la vérification périodique peut mettre au rebus ces ancrages.



I) Schéma d'implantation et fiche d'identification

Client (Nom, adresse…) : ………

Bâtiment :………

Installateur :……

Type d'ancrage :……

Fabricant: SARL LMP Sécurité, 36 Avenue de Plaisance, 16300 BARBEZIEUX, Tél : 05 45 78 83 85

Type d'interface (potelet, platine) :……………………………………………………………………………………………

Type d'ancre structurelle :………………………………………………………………………………………………………

Type de structure porteuse (nature, épaisseur) : ……………………………………………………………………………

Type de tests réalisé :………

Schéma d'implantation (les ancrages doivent être numérotés pour renseigner la fiche d'identification) :

Numéro de l'ancrage	Type d'interface	Type d'ancre structurelle	Numéro de série	Année de fabrication	Date d'achat	Date de la première utilisation



I) Fiche de contrôle

Contrôle N°… (Pour la numérotation des ancrages, se référer au point précédent concernant le schéma d'implantation)

Nom et Société de la personne compétente chargée de la vérification périodique :……………………………………………………………………………………………………

Date du contrôle :……………………………………………………. Date du prochain contrôle :……………………………………………………………………

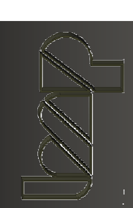
Numéro de l'ancrage	Remarque sur l'état de l'ancrage, de l'interface et de l'ancre structurelle	Conforme aux exigences (Oui ou Non)	Signature du vérificateur.

Contrôle N°… (Pour la numérotation des ancrages, se référer au point précédent concernant le schéma d'implantation)

Nom et Société de la personne compétente chargée de la vérification périodique :……………………………………………………………………………………………………

Date du contrôle :……………………………………………………. Date du prochain contrôle :……………………………………………………………………

Numéro de l'ancrage	Remarque sur l'état de l'ancrage, de l'interface et de l'ancre structurelle	Conforme aux exigences (Oui ou Non)	Signature du vérificateur.



I) Certificats de conformité



C.T.b. INSPECTION
Château Bersol - 218/228 avenue du Haut Lévêque - Bâtiment 6 - 33600 Pessac

ATTESTATION DE CONFORMITE
N° 201110071-D

Date : 21/10/2011
Pour CTD-INSPECTION.
Arnaud BESSIERE

1/ DEMANDEUR :

- Demandeur : Monsieur GIRAUD
- Raison Sociale : LMP SECURITE,- ZAE de Plaisance -36 avenue de plaisance - 16300 BARBEZIEUX

2/ MATERIEL CONCERNE :

- Fabricant : LMP SECURITE
- Type Commercial : KIT D'ANCRAGE FIBRO
- Référence : EBF1
- Type d'équipement : Dispositif d'ancrage de classe A1 (EN 795)

3 / REFERENTIEL :
Le dispositif d'ancrage de classe A1 a été évalué suivant le référentiel NF EN795 de Septembre 1996 + amendement A1 (2000) : Dispositifs d'ancrage.

4/ DESCRIPTION DE L'ENSEMBLE CONSTITUTIF DU POINT D'ANCRAGE :

Designation	*Quantité*	*Reference*	*Designation commerciale*
Kit ancrage fibro ciment		EBF1	Kit ancrage fibro n° 1
Embase Fibro	1	EBF1	Embase Fibro n°1
Joints compensateur	2	JCF 01	Joints compensateur
Rondelle 26/12/2 Inox	1	RP26122	Rondelles plaquettes 26/12/2
Ecrou indesserable M12 Inox	1	EPM12	Ecrou Plaquette M12
Vis anneau Inox	1	VAM12	Vis anneau Inox M12
Entretoise de 25 mm	12	EF25	Entretoise fibro de 25 mm
Vis inox	12		Vis auto perceuse Inox

5/ CONDITION D'UTILISATION :

- Utilisation par une seule personne à la fois équipé de d'équipements de protection individuelle adaptée, dans le sens longitudinal ou perpendiculaire aux ondes des tôles ondulées en fibro ciment.
- Fixation sur des surfaces horizontales ou inclinées.

6/ AVIS DE L'EVALUATEUR :

Les essais réalisés sur le dispositif d'ancrage de classe A1, référencé « EBF1 » commercialisé par la société LMP SECURITE installé sur une tôle ondulée en fibro ciment, a satisfait aux exigences du référentiel NF EN 795 de septembre 1996.

Ensemble des examens contenus dans le rapport CTD –INSPECTION n°D-201110071 du 21/10/2011.

Nota : Cette attestation est délivrée en 2 exemplaires et ne constitue pas un justificatif aux titre de l'article L115-27 du code de la consommation.

---

apave

Centre d'Essais de Fontaine
17, Bd Paul Langevin
38600 FONTAINE - France
Tél. +33.(0)4.76.53.52.22
Fax +33.(0)4.76.53.32.40
Lab38meca@apave.com

ATTESTATION DE CONFORMITE
N° 12.6.0516/A

1. Demandeur

Demandeur : Monsieur Benjamin LEGOAS
Raison sociale : LMP SECURITE - 36 avenue de Plaisance - ZAE de Plaisance- 16300 BARBEZIEUX ST HILAIRE- France

2. Matériel considéré

Type d'équipement : Dispositif d'ancrage type A – norme BS EN 795 :2012
Fabricant et marque commerciale : LMP SECURITE
Référence : S-ONE

NB : le dispositif d'ancrage de type A n'est pas considéré comme équipement de protection individuelle (EPI) contre les chutes de hauteur mais est destiné à être utilisé par une seule personne équipée d'EPI.

3. Description

Dispositif d'ancrage de type A. Plaquette pliée en acier inox 304, épaisseur 4mm, un perçage pour fixation de diamètre 13mm.

Caractéristiques d'utilisation :

- Nombre de personnes autorisées sur le dispositif d'ancrage : 1
- Position d'utilisation : surface horizontale et mur
- Direction d'utilisation : axiale à l'anneau.

4. Référentiel technique

Le dispositif d'ancrage de TYPE A objet de la présente attestation a été évalué suivant les exigences applicables de la norme BS EN 795 : 2012 à l'exclusion de tout autre référentiel normatif

5. Essais réalisés

Le dispositif d'ancrage S-ONE a subi les essais suivants :

- Essai de déformation
- Essai de résistance dynamique et d'intégrité
- Essai de résistance statique
- Corrosion

Date des essais : Novembre 2012
Description détaillée des essais et de la conformité à l'ensemble des exigences du référentiel technique dans le rapport n°12.6.0516 du 12 décembre 2012.

6. Conclusion

Le dispositif d'ancrage de type A de marque commerciale LMP SECURITE et de référence S-ONE est conforme aux exigences applicables de la norme BS EN 795 : 2012.

Le 12 décembre 2012
Le Chargé d'Affaires
Document original immatériel

Cette attestation d'une page ne constitue pas le justificatif prévu par le code de la consommation (article L.115-27) par lequel un organisme distinct du fabricant atteste à des fins commerciales qu'un produit est conforme à des caractéristiques dans un référentiel déposé auprès de l'autorité administrative

APAVE SUDEUROPE SAS Siège social : 8 rue Jean-Jacques Vernazza - Z.A.C. Saumaty-Séon - BP 193 - 13322 MARSEILLE CEDEX 16
Tél. : 04 96 15 22 60 - Fax : 04 96 15 22 61 - Site Internet : www.apave.com
Société par Actions Simplifiée au Capital de 4 648 544 € - N°SIREN : 518 720 926